

# Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

*Provisoire*

**4646**e séance

Jeudi 14 novembre 2002, à 15 h 30

New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président :* | M. Zhang Yishan | (Chine) |
| *Membres :* | Bulgarie | M. Tafrov |
| | Cameroun | M. Tidjani |
| | Colombie | M. Valvidieso |
| | États-Unis d'Amérique | M. Williamson |
| | Fédération de Russie | M. Konuzin |
| | France | M. Duclos |
| | Guinée | M. Traoré |
| | Irlande | M. Corr |
| | Maurice | M. Gokool |
| | Mexique | Mme Arce de Jeannet |
| | Norvège | M. Kolby |
| | République arabe syrienne | M. Mekdad |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Sir Jeremy Greenstock |
| | Singapour | M. Mahbubani |

## Ordre du jour

La situation au Timor-Leste

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (S/2002/1223)



02-69433 (F)

*La séance est reprise à 15 h 40.*

**Le Président** (*parle en chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République de Corée. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil, et à faire sa déclaration.

**M. Sun** (Corée) (*parle en anglais*) : Le rapport du Secrétaire général (S/2002/1223) sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) indique de manière claire et concrète que le Timor-Leste est, tout bien considéré, bien lancé sur la voie qui mène à sa transformation en une nation démocratique et économiquement viable : les réseaux législatifs prennent racine, les structures administratives fonctionnent relativement bien et l'économie se porte mieux.

Ces premiers résultats sont certainement imputables à la sagesse et aux aspirations dont ont fait preuve les dirigeants et le peuple de Timor-Leste, ainsi qu'à l'engagement manifesté par la communauté internationale. À cet égard, ma délégation rend hommage aux qualités de leadership de l'Ambassadeur Kamalesh Sharma, Représentant spécial du Secrétaire général, qui a fait preuve d'une énergie et une compétence considérables dans l'accomplissement de ses fonctions.

Six mois se sont écoulés depuis que nous avons célébré l'indépendance tant attendue de Timor-Leste. Mon gouvernement attache une grande importance au rôle de la MANUTO, mission appelée à succéder à l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental, alors qu'elle met en oeuvre une démarche bien conçue, fondée sur une stratégie qui consiste à franchir des étapes importantes, l'objectif ultime de la Mission étant d'aboutir à un retrait graduel échelonné sur une période de deux ans. À cet égard, ma délégation note avec satisfaction l'observation faite par le Secrétaire général, à savoir que la MANUTO a pu dans l'ensemble respecter les échéanciers, et cette remarque même illustre le succès remporté par la Mission au cours des six derniers mois. En tant que l'un des principaux pays fournisseurs de contingents à la composante militaire de la MANUTO, la République de Corée continuera à assumer ses responsabilités jusqu'à la fin du mandat de la Mission.

Il convient également de noter l'intégration sans heurt du Timor-Leste dans la communauté des nations. Le monde a salué l'admission de cette nation en tant que 191e membre de l'ONU en septembre 2002. Le Timor-Leste a adhéré aux principales institutions régionales et internationales, telles que la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement. En outre, et cela est plus important, il maintient d'étroites relations diplomatiques avec les États de la région ainsi qu'avec l'ensemble du monde. La République de Corée est représentée au niveau d'ambassadeur au Timor-Leste et est déterminée à promouvoir des relations étroites avec cette nouvelle nation sur tous les fronts.

Le rapport du Secrétaire général nous rappelle à juste titre que, même si des progrès réguliers ont été réalisés jusqu'à présent, il reste d'énormes défis à relever. Des postes non pourvus dans la fonction publique, une insuffisance de fonctionnaires compétents, un système judiciaire fragile et des contraintes élevées en matière de ressources font partie de ces défis. Comme cela a été le cas ces dernières années, la République de Corée va continuer d'accorder son assistance humanitaire et en matière de développement au Timor-Leste, y compris une aide financière, en nature et en matière de formation chaque fois que cela sera possible. Nous pensons que l'engagement continu de la communauté internationale est indispensable pour permettre à cette nouvelle nation de devenir une nation démocratique et prospère.

**Le Président** (*parle en chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Ukraine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Kuchinsky** (Ukraine) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je voudrais exprimer notre gratitude et notre appréciation à votre délégation pour la convocation de cette séance importante.

Étant donné que la position de principe de l'Ukraine a déjà été exprimée à plusieurs reprises, je me limiterai aujourd'hui à quelques brèves observations en rapport avec le débat d'aujourd'hui.

Nous sommes heureux de constater que le Gouvernement du Timor-Leste est déjà en place et que ses institutions nationales assument maintenant la responsabilité de la gestion de leurs propres affaires. Le Parlement a adopté ses premières lois sur un certain nombre de questions importantes. Le pays est devenu membre de la Banque mondiale, de la Banque asiatique de développement et la Communauté des pays de langue portugaise. Le Timor-Leste a noué des relations

diplomatiques avec presque tous les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Le 27 septembre 2002, le Timor-Leste est devenu le 191e État Membre de l'ONU. Nous pensons que cet état des choses reflète également les résultats des travaux réalisés par l'Organisation des Nations Unies, et tout particulièrement par la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), dirigée par le distingué Ambassadeur Kamalesh Sharma.

La résolution 1410 (2002) du Conseil de sécurité, qui a créé la MANUTO, a marqué une nouvelle étape dans le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et le Timor-Leste, partenariat au sein duquel une coopération et un appui soutenus dans des domaines cruciaux ont donné des résultats concrets.

La MANUTO et les différents organismes de secours des Nations Unies ont aidé le pays à réaliser des progrès réguliers au cours des six derniers mois pour rétablir les services fondamentaux et atteindre ses objectifs en matière de développement. Grâce aux programmes de secours, de réinsertion et de développement de l'Organisation des Nations Unies au Timor-Leste, on a pu réaliser des progrès dans la reconstruction de diverses composantes importantes de l'infrastructure physique et sociale et dans la fourniture de services sociaux, particulièrement dans les domaines de la santé et de l'éducation. Nous pensons qu'il convient d'apporter un appui international constant pour renforcer la capacité des institutions nationales. Nous saluons à cet égard l'appui fourni au Gouvernement du Timor-Leste par l'Indonésie, l'Australie et d'autres pays.

Malgré les énormes efforts réalisés ces six derniers mois, un certain nombre d'éléments essentiels de l'État demeurent fragiles. Le système administratif et gouvernemental du Timor-Leste est un des points délicats de la stratégie d'édification de l'État. La création de la fonction publique timoraise demeure l'un des aspects les plus difficiles à réaliser dans le mandat de la MANUTO. Il y a encore une pénurie importante de Timorais qualifiés et expérimentés dans tous les domaines de l'activité gouvernementale, en particulier dans le secteur de la justice. Nous nous félicitons, à cet égard, du programme de conseillers d'appui civil de la MANUTO dont le but est de promouvoir une administration du Timor-Leste à large assise autonome et autosuffisante. Selon nous, les conseillers internationaux devraient continuer de veiller à ce que le renforcement des capacités puisse être réalisé par des ressortissants timorais et leurs institutions avec un minimum d'appui extérieur.

La résolution du problème des réfugiés demeure une autre question cruciale, préalable indispensable au rétablissement de la stabilité dans le pays. Nous saluons les efforts déployés par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations en vue d'aider les réfugiés à retourner au Timor-Leste avant la fin de cette année, en tout cas nous l'espérons. Le retour de tous les réfugiés du Timor occidental devrait demeurer une priorité réelle pour garantir la sécurité des deux côtés de la frontière. Nous soulignons la nécessité de préserver le statut de réfugiés des Timorais qui, dans certaines circonstances, pourraient demeurer au Timor occidental après décembre 2002.

La question de la responsabilité des auteurs de crimes graves commis en 1999 demeure un réel sujet de préoccupation pour la communauté internationale. Nous exhortons tant le Timor-Leste que l'Indonésie à coopérer étroitement pour traduire en justice tous ceux qui se sont rendus coupables de violations de droits de l'homme.

En tant que membre du Conseil de sécurité, l'Ukraine a pris part à la mission historique des Nations Unies au Timor oriental en novembre 2000. Mon pays est heureux d'avoir participé activement aux efforts internationaux d'édification de la nation au timor-Leste. Nous avons fourni un certain nombre d'officiers à la composante police civile de la MANUTO depuis sa création, aidant ainsi à la création d'un Service de police civile timoraise efficace et renforçant ainsi ses capacités.

Pour terminer, je voudrais souligner que la MANUTO est parvenue à ce jour à s'acquitter de son mandat. Je souhaite en outre réaffirmer l'appui continu de l'Ukraine aux efforts vigoureux de l'Organisation des Nations Unies et de la MANUTO au Timor-Leste. L'Ukraine est par ailleurs disposée à fournir toute l'assistance requise.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant de l'Ukraine des propos aimables qu'il m'a adressés.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Haraguchi** (Japon) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance publique sur la situation au Timor-Leste. Je souhaite également remercier l'Ambassadeur Kamalesh Sharma, le Représentant spécial du Secrétaire général, de son rapport fort utile.

Nous apprécions le rapport du Secrétaire général, M. Kofi Annan en date du 6 novembre 2002 sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Il dresse un bilan global de la situation au Timor-Leste six mois après son accession à l'indépendance, et fait le point des activités de la MANUTO. Le Gouvernement japonais se félicite de ce que le Timor-Leste continue de déployer des efforts en faveur de l'édification d'une nation solide. Cependant, le pays doit relever de nombreux défis, y compris l'édification d'une nation réellement viable, le règlement de la question des réfugiés, la réconciliation nationale et le renforcement des relations avec les pays voisins, comme cela est décrit dans le rapport du Secrétaire général.

L'adage dit « aide-toi, le ciel t'aidera »; le Timor-Leste ne fait pas exception à la règle. Au cours du processus d'édification de la nation, les efforts du peuple du Timor-Leste lui-même sont d'une importance primordiale. Il est tout d'abord nécessaire qu'il travaille en faveur de la reconstruction et du développement, tout en promouvant la réconciliation nationale, afin que soient possibles des efforts unis en vue de la construction d'une nation autonome. Tant que le peuple du Timor-Leste continue à déployer de tels efforts dans son propre intérêt, il incombe à la communauté internationale de continuer de l'aider, permettant ainsi de renforcer les acquis obtenus grâce à l'aide accordée dans le passé.

Pour sa part, le Japon est le plus important fournisseur d'assistance au Timor-Leste et a l'intention de continuer de le faire dans toute la mesure possible pour l'édification d'une nation autonome. À la conférence des donateurs en mai dernier, nous avons promis de contribuer à hauteur de 60 millions de dollars pour les trois années à venir. Le Japon table sur la coopération bilatérale pour faire cette contribution et, à cette fin, le Gouvernement japonais a rencontré les organisations internationales et les organisations non gouvernementales à Dili les 5 et 6 novembre pour débattre de l'assistance future que le Japon apportera au Timor-Leste.

En se fondant sur les délibérations qui ont eu lieu au cours de la rencontre, le Japon et le Timor-Leste ont tenu le lendemain des consultations politiques intergouvernementales sur la coopération économique. Au cours de celles-ci, le Japon a exprimé son intention de continuer à fournir de l'assistance, en mettant l'accent sur la mise en valeur des ressources humaines, l'agriculture, les infrastructures et l'édification de la nation. En outre, dans le cadre de l'accroissement de la sécurité commune, le Gouvernement japonais fournira environ 6 millions de dollars dans les domaines de l'agriculture et de la reconstruction communautaire par le biais du Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité commune.

Je tiens à ajouter que le Gouvernement japonais apprécie les activités de la Commission réception, vérité et réconciliation du Timor-Leste destinées à encourager la réconciliation entre les anciens groupes pro-indépendance et les anciens groupes pro-intégration, et a donc fourni 530 000 dollars à la Commission. La réconciliation nationale est d'une importance fondamentale pour l'avenir du pays et nous continuerons de fournir une assistance dans ce domaine.

Nous saluons les progrès constants réalisés par la MANUTO dans le domaine de l'exécution des mandats qui lui ont été confiés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1410 (2002). Ces progrès lui ont permis de respecter les calendriers établis par le Secrétaire général dans ses rapports précédents. J'ai appris que l'unité de génie envoyée par le Japon travaille effectivement en coopération avec le peuple du Timor-Leste. Le Japon aimerait demander au Secrétaire général de continuer à réduire les effectifs de la MANUTO tout en évaluant avec la plus grande prudence la situation qui évolue constamment sur le terrain. Ce faisant, il devrait consulter étroitement les pays fournisseurs de contingents.

**Le Président** (*parle en chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Portugal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Macieira** (Portugal) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous sommes reconnaissants d'avoir convoqué cette séance publique du Conseil de sécurité pour examiner le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), portant sur les

cinq premiers mois suivant l'accession du Timor-Leste à l'indépendance.

La représentante du Danemark est déjà intervenue au nom de l'Union européenne, et bien entendu, du Portugal. Je voudrais en profiter pour ajouter quelques mots sur des questions qui préoccupent tout particulièrement ma délégation.

Le Portugal appuie fermement les activités et les efforts importants de la Mission des Nations Unies sous la direction active du Représentant spécial Kamalesh Sharma, pour aider les autorités du Timor-Leste à tous les niveaux, et notamment ses institutions naissantes, et pour maintenir l'élan dans la mise en place et le renforcement des infrastructures, de l'administration publique et de ses capacités dans le domaine du maintien de l'ordre.

Nous nous félicitons du rapport bien structuré et équilibré du Secrétaire général sur les trois domaines définis par le Conseil de sécurité dans la résolution 1410 (2002). Nous relevons tout particulièrement l'accent qui a été mis sur les activités entreprises par le Gouvernement du Timor-Leste pour promouvoir une démocratie participative et sans exclusive et répondre aux exigences de ses citoyens en adoptant progressivement le cadre juridique nécessaire et en institutionnalisant la protection des droits de l'homme.

Il s'agit là d'une évolution importante, indépendamment des difficultés que connaît le fonctionnement de l'appareil judiciaire du Timor-Leste. Certaines de ces difficultés découlent de l'insuffisance des ressources financières et humaines pour le renforcement des capacités. Ces besoins doivent être abordés de façon constructive, par ordre de priorité et avec l'aide de l'ONU, dans un plan gouvernemental destiné à améliorer le secteur de la justice, conformément aux différentes langues et au système juridique légitimes établis en vertu de la Constitution du Timor-Leste.

Une autre question dont nous nous félicitons hautement est la rapidité des progrès obtenus par le Timor-Leste en vue d'assurer des relations de bon voisinage avec les autres États de la région, l'accent étant tout particulièrement mis sur ses rapports avec l'Indonésie.

Le Timor-Leste est rapidement devenu membre de plusieurs organisations internationales, telles que la Banque mondiale, la Communauté des pays lusophones et la Banque asiatique de développement. Cela démontre les efforts qu'il déploie en vue de surmonter les difficultés économiques et de jeter les bases d'une gestion future de ses ressources naturelles, qui lui permettra de générer à l'avenir suffisamment de recettes pour satisfaire ses besoins en matière de développement.

Jusqu'à ce que le Timor-Leste puisse compter largement sur ses propres ressources, la communauté internationale doit être très active, surtout dans les domaines identifiés à des fins d'appui, comme la stabilité, la démocratie et la justice, ainsi que la sécurité publique, le maintien de l'ordre, la sécurité extérieure et le contrôle des frontières. La réduction des effectifs de la MANUTO peut donc aller de l'avant en faisant montre d'une extrême prudence, afin de veiller à la consolidation des résultats déjà obtenus.

L'attachement du Portugal au Timor-Leste a été et est au centre de nos politiques étrangères et d'aide au développement. L'aide bilatérale que nous avons directement allouée au Timor-Leste a totalisé 57 millions de dollars en 2000, 65 millions de dollars en 2001 et 23 millions de dollars cette année. Au niveau multilatéral, nous nous sommes engagés, lors de la conférence des donateurs de Tokyo, à fournir 50 millions de dollars au total, dont 15 millions en 2000 et 15 millions en avril de cette année. Dix millions supplémentaires devraient être décaissés cette année, et en mai dernier, nous nous sommes engagés à verser 9 millions de dollars pour soutenir le déficit budgétaire.

Notre engagement est loin d'être exclusivement financier. Au contraire, des milliers de Portugais ont participé à la MANUTO et, avant cela, à l'ATNUTO : des soldats de la paix et des observateurs civils de la paix – dont le Portugal est l'un des plus grands fournisseurs –, des fonctionnaires et de simples bénévoles qui sont issus de tous les milieux et qui mettent leurs compétences au service du peuple du Timor-Leste pour que celui-ci se relève. Le Portugal maintiendra cet engagement.

**Le Président** (*parle en chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Australie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Blazey** (Australie) (*parle en anglais*) : Merci d'avoir convoqué une séance publique pour traiter de cette question qui intéresse vivement l'Australie. Je

remercie l'Ambassadeur Sharma de son exposé complet et précieux sur les six premiers mois d'activité de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). J'aimerais également indiquer que l'Australie se réjouit de voir le Timor-Leste, représenté par l'Ambassadeur Guterres, participer à cette importante réunion.

La participation, aujourd'hui, du Timor-Leste en tant qu'État indépendant symbolise le fait très important que, finalement, c'est un problème propre au Timor-Leste. Notre tâche se limite à évaluer l'aptitude de la MANUTO à aider le Timor-Leste à renforcer ses institutions, à devenir un État autonome et à nouer une relation plus conventionnelle avec la communauté des donateurs.

Sur tous les plans, la MANUTO s'est extrêmement bien acquittée de ses fonctions et elle a largement rempli son mandat. Cela est dû, en grande partie, à la bonne coopération entre le Timor-Leste et l'Indonésie, que le rapport du Secrétaire général expose dans le détail. Les relations de bon voisinage sont fondamentales pour la sécurité dans la région. Nous nous réjouissons de voir le dialogue bilatéral progresser vers un règlement des questions de démarcation des frontières. De plus, nous nous félicitons du caractère constructif de la première réunion de la Commission ministérielle conjointe entre l'Indonésie et le Timor oriental, qui a eu lieu le mois dernier. Nous nous félicitons également des progrès enregistrés en permanence sur la question des réfugiés. Le règlement rapide de cette question marquera une étape importante; il aidera le Timor-Leste à disposer d'une stabilité à long terme et à maintenir de bonnes relations avec l'Indonésie.

Le Timor-Leste a noué des relations diplomatiques avec la quasi-totalité de ses voisins de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE); il participe aux réunions de l'ANASE en qualité d'observateur invité ainsi qu'aux rencontres du Forum des îles du Pacifique en tant qu'observateur spécial. Tout cela est de bon augure pour l'état de ses relations à long terme avec les pays de la région.

Parallèlement à l'amélioration générale de l'environnement sécuritaire, la Force de maintien de la paix est en bonne voie en ce qui concerne l'objectif de réduction des effectifs. C'est une bonne chose. L'échéancier et les étapes qui ont été recommandés par le Secrétaire général et approuvés par le Conseil reposent sur une planification et des évaluations satisfaisantes.

Cela dit, les tendances de l'environnement sécuritaire ne sont pas linéaires, et la situation est intrinsèquement dynamique. Nous nous réjouissons du fait que le Secrétaire général, dans son rapport, et l'Ambassadeur Sharma, dans son exposé, reconnaissent la nécessité de suivre de très près la question du terrorisme. Après le terrible attentat à la bombe de Bali, il est inutile de revenir à la charge. Mais je tiens à souligner que, tandis que la région tout entière redouble d'efforts pour combattre le terrorisme, la MANUTO doit, elle aussi, analyser avec soin la manière dont elle peut aider le Timor-Leste à enrayer ce fléau international.

À long terme, l'ONU devra, notamment par l'intermédiaire du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité, réfléchir au meilleur moyen de coordonner et de soutenir les efforts des donateurs afin de renforcer et d'étendre les capacités autochtones du Timor-Leste en matière de lutte contre le terrorisme. À cet égard, j'aimerais dire à quel point l'Australie est sensible au professionnalisme et à la coopération qu'ont manifestés à notre encontre la MANUTO, le Service de police du Timor-Leste et le Gouvernement de Timor-Leste en vue de faire face à d'éventuelles menaces terroristes.

Nous considérons que l'assistance, avec la mise sur pied d'une capacité réelle de maintien de l'ordre, devrait être prioritaire pour la MANUTO. Nous nous félicitons des efforts que la MANUTO a récemment déployés dans ce domaine. La nomination d'un conseiller à la formation au profit de la Police des Nations Unies et du Service de police du Timor-Leste ainsi que la mission d'évaluation conjointe des besoins devraient favoriser l'adoption d'une approche stratégique mieux coordonnée visant à renforcer la police. Cela est capital, et l'Australie y contribuera.

La mise sur pied de contrôles des frontières efficaces est étroitement liée au renforcement des forces de police. La consolidation des capacités dans ce domaine relève directement du volet sécuritaire du mandat de la MANUTO. Une frontière poreuse pourrait exacerber les problèmes de sécurité internes et saper l'action régionale et mondiale qui est menée contre le terrorisme et les autres problèmes de sécurité transfrontaliers.

La nécessité d'accorder une plus grande attention à l'appareil judiciaire est largement admise. Sans vouloir entrer dans les détails, qui sont clairement exposés dans le rapport du Secrétaire général, je me contenterai de dire qu'il faudra consentir davantage d'efforts si l'on veut obtenir un appareil judiciaire et un système carcéral professionnels et efficaces. Les solutions pragmatiques seront d'une grande importance. À cet égard, nous voulons faire remarquer qu'il est important que l'ONU soutienne les travaux du Groupe des crimes graves.

Le manque de capacités du secteur judiciaire n'est que l'un des nombreux exemples de carences auxquelles l'administration du Timor-Leste est confrontée. La consolidation des capacités du Gouvernement et de l'administration du Timor-Leste est une véritable gageure. Cela montre combien il a été judicieux de décider, dans la résolution 1410 (2002), d'apporter notre soutien au Timor-Leste dans ces domaines. Bien sûr, il n'appartient pas à la seule MANUTO de fournir cette aide. L'appui bilatéral et multilatéral demeurent capitaux. L'Australie les encourage et invite les donateurs à respecter leurs engagements dans les délais prévus.

Pour terminer, je félicite l'Ambassadeur Sharma et la MANUTO pour l'excellent départ qu'ils ont pris dans le partenariat avec le Gouvernement du Timor-Leste. Il est vrai – et l'Australie l'a souvent répété – que l'engagement de l'ONU au Timor-Leste a montré l'Organisation sous son meilleur jour. Pour sa part, l'Australie reste résolue à aider de son mieux le Timor-Leste, notamment par le biais de la MANUTO.

**Le Président** (*parle en chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Thaïlande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à présenter sa déclaration.

**M. Kasemsarn** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter, vous et la Chine, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je m'associe à ceux qui, avant moi, ont remercié l'Ambassadeur Guterres de sa déclaration et le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Sharma, de son exposé très instructif sur l'évolution de la situation dans la République démocratique du Timor-Leste et sur les progrès qui y ont été réalisés.

Nous nous félicitons des faits récents positifs survenus au Timor-Leste, qui sont énumérés dans le rapport du Secrétaire général. En dépit de leurs moyens limités, les dirigeants du Timor-Leste devraient être félicités de leur détermination inébranlable de consolider et de renforcer les fondations du pays dans le faible laps de temps qui a suivi l'indépendance. Nous tenons également à féliciter la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) de soutenir sans relâche le Gouvernement de Timor-Leste et de coopérer étroitement avec les communautés de donateurs, avec les institutions intergouvernementales et avec les autres institutions des Nations Unies, conformément à la résolution 1410 du Conseil de sécurité (2002).

Nous partageons sans réserve l'opinion du Secrétaire général selon laquelle il est capital que la communauté internationale maintienne son engagement afin de jeter les bases solides d'une stabilité à long terme au Timor-Leste. Nous demandons donc instamment à la communauté des donateurs d'aider à combler le manque de ressources existant dans des secteurs prioritaires tels que l'administration publique, l'appareil judiciaire et financier, et dans d'autres domaines identifiés par le Plan national de développement de Timor-Leste.

S'agissant du maintien de la paix et de la sécurité, une assistance à la formation de la police timoraise et du personnel militaire est encore nécessaire.

Nous voudrions réitérer ce que nous avons déjà souligné en maintes occasions, à savoir que l'appui de l'ONU et de la communauté internationale en matière de renforcement des capacités revêt la plus haute priorité pour permettre aux Timorais de prendre pleinement en main le développement politique, économique, social et culturel de leur pays.

La réduction de la MANUTO, en vue d'opérer une transition sans heurt vers une forme plus traditionnelle d'aide au développement, doit correspondre aux progrès enregistrés dans le secteur du développement, y compris dans le domaine de la création d'emplois.

Pour sa part, la Thaïlande est disposée à aider la population timoraise dans ses efforts de développement. Tout récemment, la Thaïlande a parrainé un programme de formation en administration locale à l'intention d'un groupe de dirigeants timorais. Plusieurs institutions académiques en Thaïlande offrent

désormais des bourses et des programmes de formation aux étudiants timorais. Le Département de la coopération technique et économique du Ministère des affaires étrangères thaïlandais vient d'annoncer qu'il va attribuer une bourse à 10 étudiants timorais dans les domaines de l'agriculture et de la santé. À ce sujet, le directeur général de ce département conduira, à la fin du mois, une délégation composée à la fois de représentants du Gouvernement et du secteur privé, qui se rendra à Dili pour étudier la possibilité de renforcer la coopération bilatérale et évaluer les besoins des Timorais en vue de formuler un plan d'aide à long terme. Ce plan devrait principalement se concentrer sur l'éducation, l'agriculture et la santé, mais il pourrait ensuite être étendu à d'autres domaines.

La Thaïlande continuera d'appuyer le travail de la MANUTO en fournissant des contingents militaires et du personnel de police, ainsi qu'une aide économique. Nous espérons que ces contributions, en conjonction avec les divers programmes d'assistance existants, permettront de renforcer, au niveau local, les capacités de la population de Timor-Leste, pour qu'elle puisse, au fil du temps, participer, sur un pied d'égalité à l'économie régionale et mondiale.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant de la Thaïlande pour les paroles aimables qu'il m'a adressées, à moi ainsi qu'à mon pays.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Nambiar** (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité en ce moment crucial dans la gestion par le Conseil des questions liées à la paix et à la sécurité internationales. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter chaleureusement le représentant du Cameroun pour la manière exemplaire dont il a conduit les travaux du Conseil de sécurité en une période particulièrement active, le mois dernier.

L'Inde attache une grande importance à ses relations avec Timor-Leste. Nous nous sommes efforcés de contribuer au développement du pays en fournissant un savoir-faire et en proposant des activités de formation dans les domaines de notre compétence et, là où elles semblaient apporter un avantage comparatif. À cette fin, nous avons offert au Timor oriental 50 bourses d'études dans les domaines techniques et économiques, ainsi que des bourses d'études dans plusieurs universités indiennes dans les domaines de l'agriculture et des technologies de l'information, comprenant la mise à niveau des compétences. L'Inde a fait une déclaration à ce sujet à la dernière séance du Conseil de sécurité sur la question de Timor-Leste, en août dernier. Par conséquent, je limiterai ma déclaration aujourd'hui à quelques brefs commentaires concernant le rapport du Secrétaire général (S/2002/1223) sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO).

Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter officiellement le Timor-Leste de son accession à l'ONU en tant que 191e membre de l'Organisation. Nous sommes heureux de voir l'Ambassadeur Guterres parmi nous à cette table.

Le rapport du Secrétaire général nous indique que le pays est devenu membre de plusieurs autres organismes internationaux, tels que la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement, et qu'il a noué des relations diplomatiques avec plusieurs pays. L'Inde se réjouit de ces progrès. Nous nous félicitons plus particulièrement du renforcement des relations entre Timor-Leste et l'Indonésie, mises en relief par l'échange de visites officielles entre les deux pays et plus récemment par la création d'une Commission conjointe des frontières.

Le Secrétaire général indique que les dirigeants du Timor-Leste se sont efforcés, depuis l'indépendance, de promouvoir une démocratie à large participation et de tenir compte des préoccupations et des doléances exprimées par leurs citoyens. L'Inde se réjouit que le Timor-Leste ait opté pour la démocratie et qu'il réalise des progrès réguliers pour institutionnaliser la protection des droits de l'homme dans le pays. Notre propre engagement en faveur de la démocratie depuis l'indépendance et le droit fondamental à la liberté d'expression et de parole dont jouissent tous nos citoyens, nous permettent d'apprécier la valeur et l'apport extraordinaires d'un tel exercice pour une nation et pour un peuple. Nous partageons sans réserve la position du Représentant spécial du Secrétaire général concernant les dirigeants de Timor-Leste, en particulier le Président Xanana Gusmão, le Premier Ministre Mari Alkatiri et le Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères, Jose Ramos-Horta, les décrivant comme des atouts

considérables pour cette nation qui traverse une étape historique.

La MANUTO doit jouer le rôle de promoteur et de facilitateur des objectifs politiques, sociaux et économiques d'ensemble de Timor-Leste. Il s'agit d'une responsabilité essentielle qui exige l'appui de la communauté internationale. Le Secrétaire général évoque dans le rapport la question des contributions non acquittées au compte spécial de la MANUTO, qui s'élèvent, depuis sa création, à 213,6 millions de dollars. Nous pensons qu'un appui constant et régulier au budget de la MANUTO améliorera grandement sa capacité d'aider le Timor-Leste à devenir une nation autosuffisante. Il est aussi nécessaire de régler la question de la pénurie importante de ressources qui empêche de répondre à la nécessité urgente de pourvoir les postes indispensables au développement des capacités de l'administration publique de Timor-Leste.

Dans le même temps, nous notons que le Timor oriental est doté d'un énorme potentiel en revenus grâce à ses réserves d'hydrocarbures, à sa côte propice à l'exploitation commerciale, à son agriculture de base et à ses atouts touristiques. Ces domaines doivent être exploités de manière efficace et dans le respect de l'environnement, afin de donner à cet État naissant les ressources nécessaires à son autosuffisance et à son indépendance économique dans le laps de temps le plus court possible.

Nous notons avec satisfaction qu'au cours des trois premiers mois de l'année fiscale 2002-2003, le Gouvernement du Timor-Leste a réussi à recouvrer 23 % de ses recettes budgétaires et ce, en dépit de la récession économique qui a suivi le retrait de la forte présence internationale. Toutefois, le manque d'actifs durables, qui se traduit par un taux de chômage d'environ 90 %, et la dépendance à l'égard de l'aide internationale continuent de freiner la nation. Ces problèmes doivent impérativement être réglés.

Le Secrétaire général a attiré l'attention sur le fonctionnement de l'appareil judiciaire du pays. Nous pensons que le développement simultané des secteurs judiciaire, législatif et exécutif est très important pour le développement équilibré d'une nation. En outre, les obstacles rencontrés du fait du manque de développement adéquat de l'appareil judiciaire freineront également les efforts visant à traduire en justice les responsables des crimes graves commis en 1999.

Nous saisissons cette occasion pour exprimer nos condoléances aux familles des deux agents de maintien de la paix qui ont trouvé la mort dans l'attentat à la bombe de Bali, le mois dernier, et pour exprimer notre solidarité aux membres de la MANUTO pour la perte de leurs camarades. Nous prenons note du fait que dans sa déclaration, le Représentant spécial du Secrétaire général, a évoqué la nouvelle vague de terrorisme qui s'est abattue sur la région. En tant que pays connaissant bien les conséquences des actes terroristes perpétrés au mépris des frontières nationales et des normes de la dignité humaine, nous partageons l'avis selon lequel il faut renforcer la vigilance et améliorer les capacités en la matière au Timor-Leste.

Avant de terminer ma déclaration, je voudrais joindre ma voix à ceux qui ont pris la parole avant moi et rendu hommage au rôle dévoué qu'a joué le Représentant spécial du Secrétaire général, mon prédécesseur en tant que représentant de l'Inde, ainsi que son équipe, en permettant à la MANUTO d'apporter sa contribution utile au Timor-Leste.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Je donne maintenant la parole à M. Sharma pour qu'il réponde aux observations qui ont été faites et aux questions qui ont été soulevées.

**M. Sharma** *(parle en anglais)* : Je voudrais remercier toutes les délégations qui ont pris la parole aujourd'hui. Leurs avis et leurs conseils constituent un apport important et utile à nos travaux. Certaines des questions soulevées méritent une réflexion et une analyse en profondeur, et j'affirme aux membres que nous allons engager cette réflexion. Les paroles d'appui que les délégations ont prononcées pour les efforts que nous déployons sont pour nous un vif encouragement, et je ne manquerai pas de transmettre ces paroles à l'équipe qui m'appuie avec tant d'efficacité. Je remercie les délégations de la confiance qu'elles m'ont témoignée. Nous espérons être à la hauteur de cette confiance.

Je remercie tout particulièrement les nombreuses délégations qui ont recommandé de maintenir l'appui des donateurs au Timor-Leste tout en le renforçant; ce partenariat sera indispensable au Timor-Leste pour encore bien des années. Nous comptons sur la poursuite de cet engagement et de cette solidarité, qui ont été accordés jusqu'à présent avec tant de générosité de la part de tous les interlocuteurs institutionnels et

nationaux ainsi que de la société civile. Un grand nombre de délégations l'ont en fait signalé dans leurs déclarations.

Monsieur le Président, comme vous avez eu l'obligeance de m'inviter à répondre, je ne voudrais pas abuser outre mesure de votre générosité. Je compte répondre très brièvement et j'espère que mes observations paraîtront intéressantes et utiles pour certains des éléments qui sont revenus dans plusieurs déclarations et pour d'autres éléments qui se sont présentés sous la forme de questions qui m'ont été adressées. La question sur laquelle la majorité des délégations est revenue est la question de la justice et de la primauté du droit. Je suis fermement convaincu que la primauté du droit est à la base de toutes les activités de la société et du Gouvernement. C'est un avis que partagent les dirigeants du Timor-Leste, comme je l'ai indiqué dans ma déclaration.

Néanmoins, nous devons admettre qu'il y a des difficultés inhérentes qui tiennent au manque d'expérience des juges, à la langue du tribunal et au système juridique, et qui sont et continueront d'être un obstacle. On continuera pendant longtemps à avoir besoin de l'aide de la communauté internationale, au sein du Ministère de la Justice, des tribunaux et dans le secteur carcéral bien après la fin du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO).

J'ai donc, délibérément, fait participer le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres institutions multilatérales et bilatérales à toute initiative prise par la MANUTO pour promouvoir les objectifs du Gouvernement du Timor-Leste tendant à améliorer le fonctionnement de l'appareil judiciaire. Il est important en cela de tenir compte du fait que nous pouvons, au mieux, jouer le rôle de conseiller et d'intermédiaire. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, M. Sukehiro Hasegawa, qui est aussi le Représentant résident du PNUD, en consultation avec moi, a préparé des propositions pour le plan d'action du Ministère de la Justice; ce document était très complet et je pense qu'il a été apprécié. Ce document a évoqué ce qui nous paraissait comme des obstacles, la manière dont on pouvait surmonter ces obstacles et quels pourraient éventuellement être nos interlocuteurs dans cette entreprise. Une ébauche du plan mis au point par le Ministère de la Justice et qui a maintenant valeur de plan national, a été présentée aux bailleurs de fonds le 11 octobre. Je tiens aussi à informer les membres que nous poursuivons notre contribution dans ce secteur, en déployant des missions d'évaluation des besoins, que coordonne aussi le PNUD.

Une équipe d'évaluation du système carcéral est venue sur place le mois dernier et n'a pas tardé à publier un rapport extrêmement instructif. À l'heure actuelle, il y a également une équipe d'évaluation pour la police.

Une délégation a fait allusion au Statut des magistrats. Là encore, je voudrais souligner que, pour ce qui est de la rédaction des textes législatifs, nous avons bien fait connaître notre avis au Gouvernement et au Parlement, et nous avions également invité le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme chargé de la question de l'indépendance des juges et des avocats, M. Param Cumaraswamy, et le Gouvernement a pu bénéficier de son opinion également. Une question a été soulevée sur la légalité des détentions. Cette question est connue et fait aussi partie du rapport d'évaluation du système carcéral.

L'autre sujet important qui a été souligné par un grand nombre de délégations est le rôle des droits de l'homme et du Bureau du « Provedor » pour les droits de l'homme et la justice. Nous avons contribué à la définition du rôle qui conviendrait à ce « Provedor », et un colloque a été organisé sur ce thème. La MANUTO a également intégré la promotion et la protection des droits de l'homme dans toutes ses activités et s'emploie aussi à mettre sur pied un groupe thématique des droits de l'homme, qui fera intervenir tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

Je voudrais souligner ici que l'engagement du Gouvernement du Timor-Leste envers les droits de l'homme est tout à fait exemplaire. Il y a à peine quelques jours, le 6 novembre, le Conseil des ministres a approuvé la ratification de plusieurs traités relatifs aux droits de l'homme, qui sont à l'étude au Parlement national, en vue d'une accession à ces traités au plus tard le 10 décembre, Journée internationale des droits de l'homme. Il y a là notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques; le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels; la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale; la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de

discrimination à l'égard des femmes; la Convention relative aux droits de l'enfant; la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille; et bien d'autres.

Il est tout à fait intéressant que, parmi ces traités, le Conseil des ministres ait recommandé la signature de la Convention sur les travailleurs migrants. À l'heure actuelle, 19 pays ont signé cette Convention, et le Timor-Leste, en la signant, permettra à cette Convention de bénéficier des 20 signatures nécessaires à son entrée en vigueur.

Le groupe des droits de l'homme de la MANUTO, en coopération avec d'autres partenaires, continue d'assurer la formation des autorités timoraises, en particulier la police. En août et en septembre, une série de cours de trois jours a été organisée pour les bureaux du groupe de police spéciale sur les droits de l'homme et la gestion des conflits. Dans divers districts, des agents de police timorais ont également bénéficié d'une formation, ainsi que le groupe de police chargé des personnes vulnérables.

Au Timor-Leste, il y a eu une légère augmentation du nombre d'incidents à l'encontre des rapatriés, soit que ces derniers aient été accusés d'avoir participé aux activités des milices, soit parce qu'ils ont tenté de récupérer des terres qui leur appartenaient. Le groupe des droits de l'homme veille sur le bien-être des rapatriés et les aide en cas de besoin. Ces cas soulignent le besoin d'un appui continu aux travaux de la Commission réception, vérité et réconciliation, ainsi qu'au processus, mandaté par le Conseil, d'enquête, de poursuite et de jugement des crimes graves. La Commission est pleinement fonctionnelle et a entamé son premier processus de réconciliation à Likisa. À vrai dire, je me suis rendu à Likisa et je me suis personnellement entretenu avec les membres de la Commission. Ils ont tous estimé que cela constituerait un apport important au processus d'apaisement social auquel le Président Gusmão attache une si grande importance.

Des questions ont été posées concernant les conseillers internationaux. Je ne vais pas parler des « conseillers pour la stabilité », car la plupart des questions posées portent sur les postes de développement. Les 228 postes de développement recensés relèvent de quatre domaines thématiques : services financiers, 73; services essentiels tels que la santé, l'éducation et les transports, 68; gouvernance et services spécialisés, 57; et système juridique et judiciaire, 30. De ces 228 postes, 49 seulement ont été pourvus jusqu'à présent, et 33 autres sont en voie de l'être, soit par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) soit par des donateurs bilatéraux. Des organismes donateurs ont exprimé un intérêt pour 48 autres postes, et même s'ils se matérialisent tous, il n'y aurait pas suffisamment de fonds pour 98 d'entre eux, soit près de la moitié de tout le programme.

Les plus grandes pénuries en matière de financement sont ressenties actuellement au Ministère des finances et de la planification, 24 postes; au Ministère des transports, des communications et des travaux publics, 20 postes; et dans les services centralisés, en particulier les traducteurs et les conseillers juridiques, 18 postes. On nous a demandé si la MANUTO pouvait faire quelque chose à propos du temps nécessaire pour pourvoir ces postes. Je voudrais bien faire comprendre que le processus dépend entièrement de la volonté des donateurs et de l'énergie avec laquelle ils choisiront les postes après les avoir examinés. En fait, on peut en trouver la liste complète sur un site Web – <www.undp.east-timor.org> – et j'encourage tous ceux qui sont à même de le faire d'apporter leur contribution à cet important programme.

Il y a eu de nombreuses questions sur le processus d'enquête. Il y a une chose qu'il faut dire tout de suite ici. La MANUTO joue le rôle qui est le sien : elle veille à ce que toutes les installations administratives et toutes les infrastructures requises par les enquêteurs, les procureurs, les avocats de la défense et les tribunaux soient mises à leur disposition. En même temps, la MANUTO ne sait que trop bien qu'elle ne doit pas faire ingérence – ou même donner l'impression de faire ingérence – dans les processus juridiques et judiciaires, qui suivront leur propre cours. Nous serions heureux de faire connaître à toutes les délégations intéressées l'état actuel des inculpations et tous les autres détails dont nous disposons. Je voudrais insister ici sur le fait que la question de l'équilibre entre la réconciliation et la justice est un thème d'une grande importance dans nombre de missions de maintien de la paix, et le Timor-Leste ne fait pas exception.

Il a été fait référence à la nécessité d'avoir un médecin légiste. Nous sommes conscients de ce besoin et l'avions identifié presque immédiatement après que la MANUTO a commencé ses travaux. J'ai personnellement rencontré le Ministre de la santé et des responsables du Ministère de la justice à cet égard. Il faut des années pour former un médecin légiste professionnel, car il faut pouvoir offrir un cadre dans lequel faire des études de médecine. C'est pourquoi nous cherchons plutôt à solliciter des partenaires – se trouvant en particulier à proximité – qui puissent envoyer leurs experts de temps à autre pour que les morts ne s'accumulent pas à la morgue, et qui, en même temps, puissent chercher des solutions à long terme.

De nombreuses mentions ont été faites des anciens combattants. D'aucuns se sont plaints que le traitement réservé aux anciens combattants et l'insuffisance de programmes risquent de donner à ce segment de la population le sentiment d'un déni de sa dignité, de sa valeur et de son utilité sociale, sentiment auquel il faut remédier. Le Gouvernement en est pleinement conscient. J'ai discuté de cette question à plusieurs reprises avec les dirigeants, et à la suite de cela, le Président a créé deux commissions pour définir et déterminer le nombre exact d'anciens combattants de la période 1974-1979, et des anciens combattants de la Falintil de la période 1979-1999. Le Premier Ministre Alkatiri a également rédigé une proposition de projet en vue de fournir des emplois aux anciens combattants de la Falintil. Ces idées continuent d'être développées par le biais du PNUD pour être soumises à l'examen des donateurs bilatéraux et multilatéraux. Je suis fermement convaincu que redresser les torts faits aux anciens combattants et à ceux de la Falintil permettrait de renforcer la stabilité au Timor-Leste.

Mention a été faite de la démarcation de la frontière. Cette question étant étroitement liée au mandat de la MANUTO, j'aimerais bien éclaircir la situation pour le bénéfice des membres. Le rapport précédent (S/2002/432), au paragraphe 93, avait estimé que d'ici à juillet 2003, la frontière serait tracée et qu'elle serait tenue par les autorités civiles, dont la police. Il était indiqué en outre, au paragraphe 97, que le processus de démarcation de la frontière venait à peine de commencer, et que s'il n'y avait pas d'autre retard, le projet de tracé devrait être prêt avant la fin de 2002, et la frontière internationale pourrait être délimitée d'ici à juillet 2003. La résolution 1410 (2002) du Conseil de sécurité, outre qu'elle demandait à la MANUTO de donner pleinement effet aux trois programmes du Plan d'exécution, soulignait l'importance critique de la coopération entre les Gouvernements du Timor-Leste et de l'Indonésie, ainsi que de la coopération avec la MANUTO, en particulier en travaillant ensemble à la conclusion d'un accord sur la question du tracé de la frontière.

Je suis heureux d'informer le Conseil que les Gouvernements de l'Indonésie et du Timor-Leste, en coopération avec la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), se sont efforcés d'avancer dans cette direction. À la première réunion de la Commission ministérielle conjointe pour la coopération bilatérale tenue à Jakarta les 8 et 9 octobre derniers, lors de laquelle la MANUTO a activement coopéré avec les deux pays, il a été convenu d'inviter la Commission conjointe des frontières à n'épargner aucun effort pour s'entendre, d'ici au 30 juin 2003, sur un tracé qui constituera la frontière conformément au Traité de 1904 entre le Portugal et les Pays-Bas et à la décision d'arbitrage de 1914 ainsi qu'aux autres instruments juridiques pertinents, sur la base de quoi la frontière terrestre pourra être clairement démarquée.

La MANUTO est pleinement disposée à continuer sa coopération active avec les deux pays dans un effort visant à atteindre les objectifs établis pour conclure cet accord. La première réunion de la Commission conjointe des frontières remaniée, qui a été réactivée à la Commission conjointe, est prévue pour la mi-décembre. L'Indonésie et le Timor-Leste sont sur le point de s'entendre sur des dates convenant aux deux États par des voies diplomatiques régulières.

À l'évidence, après la conclusion de l'accord sur un tracé qui constituera la frontière, le processus de démarcation physique, si les deux pays le décident, pourrait être fort long. Toutefois, une fois que l'accord sur la frontière sera conclu, que les menaces représentées par les milices seront maintenues aux niveaux bas actuels et que la gestion civile des frontières sera assurée par les autorités concernées, je ne pense pas que l'absence de démarcation physique devrait entraver le retrait des forces de maintien de la paix. Et je pense que nous serons en mesure de maintenir un calendrier pour le retrait des forces de maintien de la paix.

La question des réfugiés a également été soulevée par de nombreuses délégations. Jusqu'ici, cette année,

29 900 réfugiés sont retournés au Timor-Leste, par rapport à 18 000 environ en 2001.

Bien que l'année ait commencé lentement, avec 675 et 938 retours de réfugiés enregistrés respectivement en janvier et en février, le rythme des retours s'est considérablement accéléré en mars, avec 3 644, et a presque doublé pour atteindre 6 031 en avril, suite aux encouragements du Président élu Xanana Gusmão lors de ses visites à Atambua et à Kefah, aux côtés de la MANUTO et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le 4 avril dernier. Le rythme rapide des retours a été maintenu en mai, juin, juillet et août, quand plus de 4 000 réfugiés sont retournés. En fait, plus de 5 000 réfugiés sont retournés en juillet. Toutefois, depuis le 1er septembre, le rythme des retours s'est ralenti pour n'atteindre que 119 en septembre, 37 en octobre et 72 jusqu'ici en novembre, dont 52 sont rentrés hier seulement.

Il faut cependant reconnaître que le rapatriement des réfugiés au Timor-Leste a vraiment été un succès remarquable. Des quelque 260 000 réfugiés, près de 223 000 sont retournés au Timor-Leste depuis que les mouvements de rapatriement des réfugiés organisés par le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont commencé il y a trois ans. Ces chiffres doivent être placés dans leur contexte. Ils représentent le retour, comme je l'ai indiqué dans ma déclaration, de plus de 25 % de la population totale du Timor-Leste.

Le retour des réfugiés est dû à plusieurs facteurs, notamment les réunions de réconciliation, les travaux de la Commission réception, vérité et réconciliation (CRVR). Après la dernière visite de trois jours du Président Xanana Gusmão et d'autres personnalités, le processus de retour des réfugiés devrait s'accélérer.

En ce qui concerne les relations avec l'Indonésie, auxquelles plusieurs délégations ont fait mention, je suis heureux de déclarer que cette relation essentielle évolue, sous l'orientation des dirigeants politiques des deux pays, sur la base d'une étroite coopération et d'une façon mutuellement bénéfique. Il faut se féliciter des visites de la Présidente Megawati au Timor-Leste lors des célébrations de la Journée de l'indépendance et du Président Gusmão en Indonésie les 2 et 3 juillet – durant laquelle la Commission ministérielle conjointe a été créée –, de la tenue de la première réunion de la Commission, les 8 et 9 octobre, ainsi que des résultats positifs obtenus. À cet égard, je voudrais exprimer ma profonde gratitude pour l'aimable réception qui m'a été réservée par les dirigeants indonésiens lors de ma visite.

On a mentionné le passage à une phase V au Timor occidental. Je pense que cette question fait l'objet de discussions entre le Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité et le Gouvernement indonésien.

Une autre question concernait les actifs et les indemnisations. On a parlé à cet égard de l'option zéro. Il est vrai que certaines déclarations ont été faites par le passé dans lesquelles l'option zéro avait été recommandée par le Gouvernement du Timor-Leste comme une solution possible. Cependant, à la récente réunion de la Commission conjointe, cette question a été plus longuement débattue, et je tiens à informer le Conseil qu'il a été convenu de rechercher des solutions globales par souci du renforcement de la coopération entre les proches voisins sur des questions juridiques résiduelles comme les actifs – privés ou appartenant à des personnes, des entreprises ou au Gouvernement. En outre, les deux parties ont convenu en principe de parvenir à des règlements novateurs concernant les actifs des sociétés en les convertissant en investissements indonésiens, notamment par la création d'entreprises à participation mixte. Les deux parties ont convenu de tenir une réunion technique sous six mois avant la deuxième réunion de la Commission conjointe. Nous pouvons saluer ces décisions prospectives.

Sur la question du tracé des frontières terrestre et maritime, qui a été soulevée, je voudrais dire qu'à la même réunion de la Commission conjointe, il a été décidé que ces deux aspects devraient être traités séparément. La Commission conjointe des frontières a été réactivée afin de se pencher sur la question de la frontière terrestre que j'ai déjà exposée en détail, mais il a été décidé que les questions touchant les affaires maritimes seraient renvoyées à une autre sous-commission de la Commission conjointe, car les affaires maritimes concernent de nombreux domaines qui devraient être abordés de façon holistique, tels que l'environnement et la pollution, l'industrie de la pêche, la zone économique, la piraterie et les questions relatives au transport maritime.

En ce qui concerne les critères de référence, la question a été posée de savoir si nous sommes capables

de suivre l'exemple exceptionnel de M. Michael Steiner, Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo. À ce stade, je voudrais éclairer le propos en disant que nous développons et évaluons effectivement le processus d'établissement des critères de référence du mandat de la MANUTO, et nous serions heureux de les partager. Mais je pense que l'on comprendra que, avec l'émergence d'un Timor-Leste souverain et indépendant, les critères pour le pays tout entier dépendront de ce qu'il se sera fixé pour lui-même. Ils sont néanmoins assez précis, spécifiques et mesurables, et figurent dans le plan de développement national du Timor-Leste, dont on peut aisément se procurer une copie.

Une des délégations a demandé si l'on pouvait éclairer la situation économique et budgétaire actuelle. La MANUTO essaie de promouvoir très activement diverses formes utiles d'activité économique, en apportant des conseils lorsque nous pensons que cela est nécessaire. Dans le domaine spécifique de la situation économique et budgétaire, toutefois, il me semble qu'il serait plus fiable de se référer à des institutions comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Je débattrai de cette demande, soumise par les délégations, et nous indiquerons sur notre site Internet – dont je pense qu'il intéressera les représentants à d'autres titres – comment cette information peut être disponible pour ceux que cela intéresse. L'adresse du site est <www.unmiset.org>.

Monsieur le Président, vous serez sans doute soulagé de savoir que nous parvenons à la fin. J'ai pensé que je devrais parler assez longtemps, pour répondre à l'engagement des diverses délégations qui ont pris la parole. J'espère que les divers commentaires que j'ai pu apporter auront été utiles aux délégations.

Pour terminer, je voudrais seulement rappeler une remarque faite par une délégation à savoir que, de façon générale, le Timor-Leste a l'avantage, en tant que nouveau venu au sein de la communauté des nations, de pouvoir profiter des enseignements des erreurs des autres. C'est une observation très pertinente. Les dirigeants actuels de ce pays sont dans une position unique et historique. Ils prendront certainement en compte le travail qu'ils font maintenant dans la perspective de ce qu'on en pensera dans 20 ans, lorsque l'on se penchera sur l'histoire du pays et que l'on examinera l'orientation donnée par la direction à l'époque. Je suis persuadé que la vision adéquate pour le pays et pour le monde sera bien présente – pour le présent et pour les générations futures.

La même délégation a dit qu'il fallait adopter l'allure adéquate pour la transition, et je voudrais terminer par ce point. Nous devons nous assurer non seulement que la MANTUO fait son travail de façon satisfaisante, mais aussi qu'elle prépare le terrain pour une transition sans anicroches, et sans heurt, qui donne un élan à la nation du Timor-Leste, en confiance dans le domaine social, politique et économique.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je remercie M. Sharma pour ses éclaircissements et pour ses explications très détaillées. Je pense que cela nous aidera à avoir un tableau d'ensemble de la situation au Timor-Leste. Je voudrais aussi le remercier de nous avoir fourni l'adresse du site Internet de la MANUTO; je m'y connecterai certainement et le visiterai après la séance.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 17 heures.*